

NATIONS UNIES

Assemblée générale

CINQUANTE ET UNIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
74e séance
tenue le
Vendredi 12 septembre 1997
à 19 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 74e SÉANCE

Président : M. STEIN (Allemagne)
(Vice-Président)

Président du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT
ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997
(suite)

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite)

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES
DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS
DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite)

POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (suite)

POINT 140 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU
FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite)

- a) FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES
(suite)

AUTRES QUESTIONS

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/51/SR.74
26 janvier 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence du Président, M. Stein (Allemagne), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 19 h 50.

POINT 112 DE L'ORDRE DU JOUR : EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Projet de résolution A/C.5/51/L.90

1. Mme PEÑA (Mexique), présentant le projet de résolution A/C.5/51/L.90, dit qu'il est le résultat de consultations officieuses approfondies et qu'il définit des directives importantes concernant l'engagement actuel et à venir de personnel fourni à titre gracieux. À la première ligne du paragraphe 5, il convient de remplacer "résolution" par "résolutions" et aux paragraphes 10, 11, 13 et 14, le terme "ordinaire" devrait être inséré après le terme "session", étant donné que la Commission souhaite pouvoir examiner les rapports cités dans le projet de résolution pendant la cinquante-deuxième session ordinaire.

2. Elle tient à souligner que le personnel fourni à titre gracieux par des gouvernements et d'autres entités pour exécuter des activités venant en sus de celles prescrites n'est pas concerné par le projet de résolution et que les dispositions de celui-ci visant à ne plus engager de personnel fourni à titre gracieux ne doivent pas s'appliquer dans ce cas-là.

3. M. DVINIANINE (Fédération de Russie) dit que les paragraphes 11 et 13 du texte russe doivent être harmonisées avec l'anglais.

4. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique) dit que la délégation des États-Unis ne s'associera au consensus sur le projet de résolution que si celui-ci n'a aucune incidence financière et que le Secrétariat ne prévoit pas d'établir un état des incidences sur le budget-programme.

5. M. HALBWACHS (Contrôleur) donne l'assurance à la délégation des États-Unis qu'il en est bien ainsi. Le Secrétariat ne ménagera pas ses efforts pour élaborer les rapports demandés dans le projet de résolution, mais il ne peut garantir que les cinq rapports seront prêts d'ici à la fin de la première partie de la cinquante-deuxième session.

6. Mme GOICOCHEA (Cuba) estime que des informations devraient être fournies pendant la cinquante-deuxième session concernant les incidences financières du non-engagement de personnel fourni à titre gracieux.

7. M. SIAL (Pakistan) dit que la Commission n'a demandé que quelques rapports, certains nécessitant seulement de modifier ou de mettre à jour des informations dont on dispose déjà. Étant donné le caractère urgent et important de la question, le Secrétariat doit élaborer à temps les rapports de sorte que la Commission puisse se prononcer.

8. Le PRÉSIDENT fait observer que le Contrôleur a déjà donné l'assurance que tout serait fait pour publier les rapports dans les délais prescrits.

9. Le projet de résolution A/C.5/51/L.90, tel que révisé oralement, est adopté.

10. M. MANLAN (Côte d'Ivoire) dit que le Groupe des 77 et la Chine, au nom desquels il s'exprime, accepte de retirer le projet de résolution A/C.5/51/L.83.

11. Le projet de résolution A/C.5/51/L.83 est retiré.

12. M. MADDENS (Belgique), s'exprimant au nom de l'Union européenne, dit que celle-ci est convaincue que le projet de résolution A/C.5/51/L.90 tient compte de l'importance qu'elle attache à ce que l'élimination progressive du personnel fourni à titre gracieux, déjà en cours au Secrétariat, soit conduite de la façon la plus ordonnée possible afin que le travail du Secrétariat ne soit pas brusquement compliqué et à la mise en oeuvre de nouvelles procédures qui donneront au Secrétaire général les directives nécessaires pour accepter du personnel à titre gracieux, tout en respectant ses prérogatives et son droit d'accepter des contributions volontaires.

13. L'Union européenne s'inquiète aussi du régime spécial appliqué à la Commission spéciale de l'ONU. Compte tenu du projet de résolution et des principes qui régissent le personnel gratuit du type I, tels que définis par le Secrétaire général dans son rapport A/51/688, l'Union européenne est persuadée que les travaux de la Commission spéciale ne seront pas mis en danger, tant pendant la période transitoire que lorsque les nouvelles procédures seront en place. L'Union européenne exprime sa gratitude aux gouvernements qui ont depuis quelque temps déjà fourni du personnel à titre gracieux à l'Organisation afin de renforcer la capacité du Secrétariat.

14. M. WATANABE (Japon) dit que la délégation japonaise souscrit pleinement au projet de résolution A/C.5/51/L.90. Toutefois, il importe de réduire l'écart entre la théorie et la réalité.

15. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique) dit que la délégation des États-Unis s'est ralliée au consensus en espérant que le projet de résolution n'inciterait pas le Secrétariat à demander un accroissement des ressources humaines ou d'autres ressources ou à augmenter les quotes-parts des États Membres et qu'il n'aura pas de répercussions sur les propositions du Secrétaire général visant à réduire ou à supprimer des postes. Elle espère aussi que le projet de résolution n'entravera pas les activités des tribunaux pour l'ex-Yougoslavie et le Rwanda. Elle estime qu'en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur l'appui administratif, les dépenses d'appui afférentes au personnel actuellement fourni à l'Organisation à titre gracieux ne devraient pas être financées par les États Membres.

Projet de décision sur le renforcement des mécanismes de contrôle externe

16. M. ALOM (Bangladesh), Vice-Président, dit que lors des consultations officieuses, on est parvenu à un accord concernant un projet de décision sur le renforcement des mécanismes de contrôle externe, d'après lequel l'Assemblée générale reprendrait l'examen de la question le plus tôt possible au cours de sa cinquante-deuxième session. Par ailleurs, on a officiellement décidé que le

projet d'éléments en vue d'un accord élaboré par le coordonnateur constituerait la base des discussions.

17. Le PRÉSIDENT croit comprendre que le Comité souhaite adopter le projet de décision présenté par le Vice-Président.

18. Il en est ainsi décidé.

POINT 116 DE L'ORDRE DU JOUR : BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997
(suite)

Projet de décision A/C.5/51/L.86

19. Le PRÉSIDENT présente le projet de décision A/C.5/51/L.86 sur la construction de nouvelles installations de conférence à Addis-Abeba, qui est le résultat de consultations officieuses.

20. M. MANLAN (Côte d'Ivoire), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que les pays concernés se rallieront au consensus sur le projet de décision étant entendu que l'on utilisera les intérêts portés au crédit du compte "Travaux en cours" pour effectuer les derniers paiements.

21. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit que les derniers paiements seront bien financés de cette manière.

22. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique) dit que la délégation des États-Unis se ralliera au consensus étant entendu qu'aucun crédit supplémentaire ne sera demandé, que les paiements n'apparaîtront pas dans le rapport sur l'exécution du budget biennal et que les intérêts portés au compte "Travaux en cours" pour Bangkok ne seront pas inclus dans les 7 millions de dollars à déboursier.

23. M. HALBWACHS (Contrôleur) donne l'assurance à la délégation des États-Unis qu'il en sera bien ainsi.

24. Mme GOICOCHEA (Cuba) demande comment on pourra ne pas tenir compte de l'utilisation des intérêts portés au compte "Travaux en cours" dans le rapport sur l'exécution du budget.

25. M. HALBWACHS (Contrôleur) dit que la procédure est la même que celle suivie pour le projet de construction à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) en 1991. Comme aucun crédit supplémentaire n'est demandé, les dépenses n'apparaîtront pas dans le rapport sur l'exécution du budget mais seront inscrites au compte "Travaux en cours".

26. Le projet de décision A/C.5/51/L.86 est adopté.

POINT 118 DE L'ORDRE DU JOUR : PLAN DES CONFÉRENCES (suite)

Projet de résolution A/C.5/51/L.87

27. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.5/51/L.87, qu'il présente à l'issue de consultations officieuses, concernant l'accès au système à disques optiques.

28. Le projet de résolution A/C.5/51/L.87 est adopté.

POINT 119 DE L'ORDRE DU JOUR : BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (suite)

Projet de décision A/C.5/51/L.85

29. M. ALOM (Bangladesh), Vice-Président, présente le projet de décision arrêté lors de consultations officieuses, aux termes duquel l'Assemblée générale déciderait de reporter à sa cinquante-deuxième session l'examen des questions de procédure touchant l'examen des demandes de dérogation présentées en vertu de l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

30. Le projet de décision A/C.5/51/L.85 est adopté.

POINT 141 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LES ACTIVITÉS DU BUREAU DES SERVICES DE CONTRÔLE INTERNE (suite)

Projet de décision A/C.5/51/L.88

31. Mme ARAGON (Philippines), à l'issue de consultations officieuses, présente un projet de décision recommandant à l'Assemblée générale de poursuivre à sa cinquante-deuxième session l'examen du rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne.

32. Le projet de décision A/C.5/51/L.88 est adopté.

POINT 120 DE L'ORDRE DU JOUR : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (suite)
(A/51/955; A/C.5/51/58)

33. Le PRÉSIDENT appelle l'attention sur le document A/C.5/51/58, qui contient la réponse du Secrétaire général à une lettre qui lui avait été adressée par le Président du Groupe des 77 et de la Chine (A/51/955) au sujet de l'application de la résolution 51/226 de l'Assemblée générale.

34. M. MANLAN (Côte d'Ivoire), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, auquel s'associent Mme BUERGO (Cuba) et M. SAHA (Inde), dit que, bien que le Groupe des 77 se félicite de la réponse du Secrétaire général, il n'est pas encore en mesure de formuler des observations à son sujet. Le représentant demande donc que l'examen de ce document soit reporté à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale.

35. M. MOKTEFI (Algérie) dit que des précisions sont nécessaires en ce qui concerne la réponse du Secrétaire général. On peut y voir des différences de

/...

traitement de fonctionnaires engagés pour des périodes de courte durée en fonction de leur nationalité. Par exemple, huit des fonctionnaires à qui on a demandé de quitter l'Organisation en application de la résolution sont originaires de pays du tiers monde, alors qu'il n'y en a que quatre originaires des pays industrialisés du Nord. On retrouve les mêmes disparités en ce qui concerne les fonctionnaires pour lesquels le paragraphe 26 de la résolution 51/226 ne s'applique pas.

36. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation est elle aussi favorable à la présentation d'informations complètes sur l'application de la résolution 51/226 car des questions demeurent quant aux dérogations à l'application du paragraphe 26. Selon la délégation des États-Unis, si le nombre de candidatures reçues pour un poste annoncé était insuffisant, cas mentionné dans la réponse du Secrétaire général, la vacance de poste correspondante aurait dû être publiée à nouveau, car le paragraphe 26 n'autorise aucune dérogation à ce titre.

37. Le PRÉSIDENT propose que la Commission poursuive, à la cinquante-deuxième session, l'examen de la question de l'application de la résolution 51/226 de l'Assemblée générale.

38. Il en est ainsi décidé.

POINT 140 DE L'ORDRE DU JOUR : ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite)

a) FINANCEMENT DES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES (suite)

Projet de résolution A/C.5/51/L.89

39. M. ARMITAGE (Australie), présentant le projet de résolution A/C.5/51/L.89, recommande que ce projet soit adopté par consensus.

40. M. NICOLAS (France) propose plusieurs modifications de forme pour le texte français du projet de résolution A/C.5/51/L.89.

41. Mme CHEN Yue (Chine) dit qu'il y a de sérieuses inexactitudes dans le texte chinois du projet de résolution A/C.5/51/L.89; en particulier, les dates du paragraphe 4 sont fausses. Il convient d'aligner le texte chinois sur le texte anglais.

42. Le projet de résolution A/C.5/51/L.89 est adopté.

43. Mme SHENWICK (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation s'est associée au consensus étant bien entendu que les moyens actuels du Groupe des enseignements tirés des missions seraient maintenus ou renforcés. L'Organisation a reconnu l'importance du système des enseignements tirés et a précisé dans le mandat du Groupe qu'il serait financé par prélèvement sur les quotes-parts. La délégation des États-Unis croit également comprendre que les termes "propositions budgétaires" figurant au paragraphe 4 font uniquement

référence aux propositions budgétaires qui seraient présentées au titre du point 140 de l'ordre du jour.

44. M. MENKVELD (Pays-Bas) dit que le texte du projet de résolution laisse toute latitude au Secrétaire général pour inclure la question de l'appui aux enseignements tirés dans le budget qu'il jugera approprié.

45. M. NICOLAS (France) dit qu'il pense lui aussi que le projet de résolution ne précise pas si la question sera abordée dans le cadre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ou du budget ordinaire.

QUESTIONS DIVERSES

46. M. SULAIMAN (République arabe syrienne) dit que la déclaration faite par sa délégation lors de la 57e séance n'a pas été reproduite dans le compte rendu. Le représentant demande que cette omission soit réparée.

ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

47. Après un échange de courtoisies, au cours duquel M. MANLAN (Côte d'Ivoire), M. SULAIMAN (République arabe syrienne), M. ABELIAN (Arménie), M. GREIVER (Uruguay) et Mme FRITSCHE (Liechtenstein) prennent la parole au nom des groupes régionaux, le PRÉSIDENT déclare que la Cinquième Commission a achevé les travaux de sa cinquante et unième session.

La séance est levée à 21 h 20.